



Communication & Influence

N°27 - Novembre 2011

Quand la réflexion accompagne l'action

Liberté d'expression, débats d'idées et jeux d'influence : le décryptage de l'avocat général Philippe Bilger

Pourquoi Comes ?

En latin, comes signifie compagnon de voyage, associé, pédagogue, personne de l'escorte. Société créée en 1999, installée à Paris, Toronto et São Paulo, Comes publie chaque mois Communication & Influence. Plate-forme de réflexion, ce vecteur électronique s'efforce d'ouvrir des perspectives innovantes, à la confluence des problématiques de communication classique et de la mise en œuvre des stratégies d'influence. Un tel outil s'adresse prioritairement aux managers en charge de la stratégie générale de l'entreprise, ainsi qu'aux communicants soucieux d'ouvrir de nouvelles pistes d'action.

Être crédible exige de dire clairement où l'on va, de le faire savoir et de donner des repères. Les intérêts qui conditionnent les rivalités économiques d'aujourd'hui ne reposent pas seulement sur des paramètres d'ordre commercial ou financier. Ils doivent également intégrer des variables culturelles, sociétales, bref des idées et des représentations du monde. C'est à ce carrefour entre élaboration des stratégies d'influence et prise en compte des enjeux de la compétition économique que se déploie la démarche stratégique proposée par Comes.

Début octobre, Philippe Bilger, avocat général près la cour d'appel de Paris, a choisi de quitter la magistrature. Haute figure de la justice française, célèbre pour son franc-parler, l'homme est passionné par le rôle-clé joué par les débats d'idées dans le bon fonctionnement de nos sociétés. A ses yeux, maintenir envers et contre tout la liberté d'expression face à la montée en puissance de la pensée convenue constitue une exigence fondamentale pour toute démocratie qui se respecte. Dans l'entretien qu'il a accordé à Bruno Racouchot, directeur de Comes Communication, Philippe Bilger apparaît comme l'archétype contemporain de l'honnête homme qui fit longtemps la réputation de la pensée française.



Une fois n'est pas coutume, citons pour planter le décor, un extrait d'un portrait déployé en pleine page dans les colonnes du quotidien Le Monde en date du 13 novembre dernier :

"Philippe Bilger est parti. L'avocat général, l'homme qui portait la parole et la foudre du ministère public en cour d'assises, était probablement l'un des meilleurs de sa génération et il en avait conscience, c'est là son moindre défaut. Il a quitté la magistrature le 3 octobre, neuf mois avant la date officielle de sa retraite, pour rejoindre un cabinet d'avocats où il ne sera pas avocat. Philippe Bilger devient

président d'un Institut de la parole, qui entend former à la prise de parole publique, au sein du cabinet D'Alverny Demont & Associés, à Paris. M. Bilger, auteur d'une dizaine de livres et d'un blog fameux ("Justice au singulier"), se sentait à l'étroit dans la magistrature. L'homme est séduisant et agaçant, avec son cheveu sur la langue et une dent contre X, il s'est parfois trompé mais a la plus belle des qualités pour un magistrat : c'est un homme libre."

Alors, première question monsieur l'avocat général, vous considérez-vous comme un homme libre ?



J'ai toujours essayé de placer mes pensées, y compris mes pensées judiciaires, sous le signe de la liberté. Aussi, si je m'élève souvent contre la pensée convenue, ce n'est pas par principe, mais bien parce que j'ai toujours été profondément attaché à la puissance de la parole. Cette parole ne prend du sens et n'est vraiment écoutée qu'à partir du moment où elle introduit dans le débat intellectuel quelque chose de nouveau. Ce raisonnement vaut également peu ou prou pour l'écrit. Et cette analyse s'insère dans une problématique bien plus vaste, qui concerne un paradigme fondamental de nos sociétés démocratiques : la liberté d'expression.

Or, je considère que celle-ci est malheureusement aujourd'hui en régression dans notre pays. D'abord parce que nous nous sommes fabriqués une conception infiniment commode de la liberté, au premier chef de la liberté d'expression. On est prêt à accepter la pensée qui approuve la vôtre, mais en revanche, on ne supporte pas, dans quelque secteur que ce soit, une véritable contradiction. Cela se vérifie en premier lieu dans le cadre du débat politique, où pourtant le débat d'idées prend tout son sens.

Rien ne me paraît plus important que de garder sa liberté d'appréciation, de pensée.

C'est là la clé de voûte de la démocratie. Et il me semble primordial de se battre pour elle.

Bizarrement, l'intelligence de la majorité de nos contemporains est amenée à aller toujours vers une formulation qui rassure, ne crée pas de risque, et ne permet pas de relever un défi. A l'inverse, j'ai toujours perçu la pensée et son expression comme une épreuve. Bien sûr, chacun a le droit de parler de manière incolore, inodore et sans saveur. Mais on ne peut pas, quand on applique concrètement cette règle, se plaindre de ce que l'on n'est pas écouté. Pour autant, celui

qui bouscule les règles ou émet un avis différent n'a pas forcément raison pour autant. Le parler libre n'induit pas forcément le parler vrai. En revanche, on ne peut parler vrai s'il n'y a pas, au préalable, le socle du parler libre.

Chacun reconnaît que vous avez volontiers votre franc-parler...

Par tempérament, j'ai toujours détesté le tiède, le convenu, le discours et la pensée aseptisés. A mes yeux, la parole et la liberté d'expression apparaissent tout à la fois comme un impératif démocratique et un besoin personnel. Ce qui m'inquiète, c'est qu'à l'heure actuelle, il semble bien que ce lien démocratique soit en passe de se déliter. En tout cas, il ne constitue plus ce terreau à partir duquel une société estime qu'elle produit un consensus a minima. On serait pourtant en droit de penser que la liberté d'expression constitue en elle-même une valeur démocratique suffisamment importante pour que la société puisse s'accorder sur la nécessité de laisser parler et écrire les citoyens, et refuser la judiciarisation de la pensée. Or ce n'est pas le cas.

Non seulement cette liberté d'expression s'altère, mais de plus, on passe subrepticement du registre de la vérité à celui de la décence. Dans toutes les polémiques de ces dernières années, qui concernent souvent des fractions extrêmes de l'échiquier politique, à droite comme à gauche, on constate que ces dernières sont souvent obligées de sortir du langage convenu pour parvenir à se faire entendre. Dans

de telles controverses, on ne se pose jamais au préalable la question de savoir si ce qui est énoncé est vrai ou pas. On se demande en fait si c'est décent ou pas, si on a le droit de le dire ou pas. Constaté cela, et le dire, c'est déjà prendre le risque de se faire taxer de populiste. Il y a une infinité de sujets sans enjeux sur lesquels on peut dire tout et son contraire. Mais sitôt que l'on aborde un sujet essentiel, on s'aperçoit dans les faits que l'on n'est aucunement autorisé à parler à partir de ce que l'on est en qualité d'être humain... si toutefois, comme moi, vous estimez qu'un être humain a naturellement le droit de constater une réalité et d'en donner sa propre interprétation.

Une telle latitude n'est plus possible. Il faut en préambule passer sous les fourches caudines de la pensée convenue et acquitter sa dîme. C'est diffus, impalpable, mais quand on n'est pas dans la pensée prétendument consensuelle, il faut avant tout montrer patte blanche aux sentinelles de la pensée. Or, rien ne me paraît plus important que de garder sa liberté d'appréciation, de pensée. C'est là la clé de voûte de la démocratie. Et il me semble primordial de se battre pour elle.

La pensée convenue est-elle devenue, comme le disait Alain Juillet, un frein à la perception correcte du réel, et même un moyen de domination des esprits et des sociétés ?

Si on la perçoit sous un prisme faussé ou si l'on en donne une interprétation volontairement biaisée, la passion de la liberté d'expression peut apparaître à certains comme une sorte d'appétence pour la lutte, le combat, l'antagonisme. Peut-être est-ce d'ailleurs dans ma nature, je l'admets bien volontiers. Mais je m'efforce toujours de garder un tour très urbain à la joute intellectuelle. Je vois le débat comme une tension civilisée, une guerre que je souhaite de velours et de dentelle. L'intelligence est capable de dissocier l'affrontement des idées de la destruction des êtres.

L'un des grands problèmes de nos sociétés démocratiques d'aujourd'hui, c'est qu'elles fuient tellement le conflit dans l'espace intellectuel, qu'elles font trop vite appel à des instances extérieures, par exemple juridiques. Ce faisant, elles s'engouffrent dès lors dans un processus pervers de judiciarisation de la pensée, qui n'est rien d'autre pour chacun qu'un moyen de se défausser sur d'autres de sa propre incapacité à régler ses problèmes avec lui-même.

Les dissidents n'ont pas forcément raison. Mais la pensée convenue est odieuse en ce qu'elle n'a pas à justifier sa propre logique, son propre raisonnement, et en ce qu'elle estime être la seule à avoir droit de cité, à être habilitée – par qui ? En vertu de quoi ? Avec quelle légitimité ?... – à dire le bien et le mal. D'ailleurs, si l'on veut pousser le raisonnement jusqu'au bout, est-ce que l'on ne se trompe pas en parlant de pensée convenue ? N'est-ce pas plutôt une vulgaire morale portative qui s'érige avec une prétention inouïe en paradigme absolu ? La pensée se trouve d'emblée obérée par ce qu'elle se trouve étalonnée à tout bout de champ par des considérations prétendument éthiques. Or, originellement, le mot d'éthique recouvre une très belle notion qui n'a malheureusement plus grand-chose à voir avec ce que l'on entend aujourd'hui sous ce vocable. La pensée convenue accepte que l'on dise tout et n'importe quoi sur des sujets banals, accessoires, qui ne portent pas préjudice à son autorité. Mais il est des sujets que l'on ne peut aborder, même par passion pure de la liberté, sous peine d'être voué aux gémonies.

Or, l'une des règles fondamentales de toute société humaine qui se respecte, et de la démocratie en particulier, veut que tout être raisonnable a, me semble-t-il, dans le cadre des lois, le droit fondamental de dire sa perception et son interprétation de la réalité. En ce sens, je suis opposé à la judiciarisation de la pensée et à tout ce qui enlève à l'être humain l'honneur de penser.

Penser est à mes yeux une activité noble et solitaire – qui permet parfois mais pas forcément de rejoindre un groupe avec lequel on ressent des affinités – pour la pratique de laquelle on ne doit pas avoir d'autorisation à demander, étant donné qu'elle me paraît naturelle et consubstantielle à notre nature d'être doué de raison. Il est triste de voir de brillants esprits se donner en spectacle sur la scène médiatique et apparaître comme des gardes-chiourmes de la pensée prétendument décente, alors même que leur prééminence intellectuelle devrait les conduire à se comporter plutôt comme des éveilleurs de la pensée.

La communication est devenue banale, se contentant trop souvent de ressasser des slogans creux. L'intérêt des stratégies d'influence est qu'elles appellent à penser autrement, et en ce sens, s'imposent comme un moyen efficace de contester la pensée convenue. D'où l'intérêt de réintégrer la force des idées dans les stratégies d'influence pour amener les interlocuteurs à réfléchir. Ce qui peut se faire sur le plan géoéconomique ou géopolitique par exemple.

Je n'ai jamais su raisonner en termes de stratégie de communication. En revanche, c'est vrai, ce qui me passionne, c'est l'irruption des idées dans le cadre du débat intellectuel.

Même si je tiens un blog qui a un certain succès [NDLR : Justice au singulier, sur www.philippebilger.com] et en n'oubliant pas de rédiger de nombreuses tribunes dans toutes sortes de vecteurs, même si je fais beaucoup de conférences et anime volontiers des réunions publiques, je crois surtout à l'enseignement qu'apporte une personnalité qui ne s'assigne aucune limite dans l'affirmation de ce qu'elle croit, et qui cherche à convaincre par la vertu de la parole.

Je n'ai jamais cherché à structurer cette démarche. Peut-être est-ce d'ailleurs de ma part une faiblesse, qui consiste à focaliser de manière outrancière sur l'individu. Il y a là sans doute une forme d'autarcie, voire de narcissisme, qui dénote aussi une difficulté à s'insérer dans le pluriel, le collectif. J'ai toujours refusé l'enfermement, y compris au sein de mon propre univers. Je privilégie au contraire la liberté de conscience et d'attitude, qui peut parfois se concrétiser sur un mode que d'aucuns qualifieraient d'incohérent voire de caractériel.

N'assiste-t-on pas à un effacement du rationnel tel qu'on l'entendait depuis Aristote au profit d'une montée en puissance d'une bien-pensance qui s'érige en dogme et même en théologie sourcilleuse de notre monde contemporain ?

Oui. Le paradoxe, c'est qu'à la fois l'obligation de bien-pensance – je préfère d'ailleurs utiliser le mot de décence – tant dans le domaine de la parole que de l'écrit, a pris la relève de l'exigence de vérité. Et croyez bien que je déplore ce glissement.

Mais en revanche et simultanément, en matière politique, on fait fi de l'obligation de décence ! L'obligation de dé-

cence est négative sur le plan de la liberté d'expression, alors que sur le plan des pratiques politiques c'est l'inverse. Tant que l'on n'est pas poursuivi, tant que le judiciaire ne s'est pas mis en branle, on continue tranquillement, en total cynisme, ses activités...

De fait, dans notre monde, la vérité n'apparaît plus comme une exigence fondamentale. On lui substitue une vérité décrétée par certains. D'ailleurs, avant même la vérité, il faudrait être sûr que l'on vous propose une réalité et que c'est bien de cette réalité dont nous débattons, que nous évaluons et à partir de laquelle nous formulons des propositions.

En l'occurrence, nous sommes loin du compte ! Il est évident que beaucoup d'êtres, à partir de leurs préjugés initiaux, font montre soit d'une occultation du réel, soit le dénaturent consciemment ou inconsciemment. Par exemple, et c'est l'ancien magistrat qui vous le dit, en matière de délinquance et de criminalité, on ne peut même pas identifier et citer les vraies manifestations de la réalité que pourtant, chacun peut constater de visu...

Quiconque tente de dire la vérité, ou même simplement de décrire une réalité, se trouve cloué au pilori, au simple motif que l'on n'a pas le droit de le dire. Le système érige donc l'absurdité en règle commune, tout en se prétendant infaillible et incontestable. Or, il faut tout de même se souvenir que la démocratie repose sur l'échange des idées et des perceptions. Si l'on évacue ce jeu des idées, le système ne fonctionne plus, en tout cas il n'a plus de démocratie que le nom.

Dès lors, comment parvenir à avoir une juste perception du réel, par exemple pour identifier les nouvelles menaces et les nouvelles opportunités qui ont jailli du processus de mondialisation ?

Je suis frappé de voir combien nos sociétés se servent, pour le pire, de certaines vertus ! La difficulté vient de ce que l'on a du mal à proposer une véritable synthèse, en proposant une vision à la fois globale et fine. Il faut être réaliste certes, mais il ne faut pas pour autant évacuer la morale, qui demeure indissociable de notre condition humaine.

L'humanisme efficace est un exercice aussi difficile que la quadrature du cercle ! Je ne connais pas de plus bel exercice qu'une démocratie qui sache se défendre sans pour autant se renier. Il est très difficile de trouver le juste milieu entre le réalisme et le respect de la morale. Aussi aurais-je tendance à dire qu'il faut bien prendre garde à ne pas jeter la morale avec l'eau du bain.

La justice, elle aussi, doit tendre à ce point d'équilibre ?

En préambule, je dirais que la justice ne peut s'enfermer dans la seule sphère judiciaire. Il n'y a pas une mais des justices, une multitude de justices. En ce qui concerne les rapports complexes entre politique et justice, où s'exercent par nature des jeux d'influence subtils, je vois mal un pouvoir, quel qu'il soit, de gauche comme de droite, se priver de la possibilité d'agir sur une certaine magistrature,

Penser est à mes yeux une activité noble et solitaire, pour la pratique de laquelle on ne doit pas avoir d'autorisation à demander, étant donné qu'elle me paraît naturelle et consubstantielle à notre nature d'être doué de raison.

tant il est vrai que la justice est devenue un enjeu politique, au moins depuis la première cohabitation. Les responsables politiques ont compris que la justice pouvait constituer un véritable boulet dévastant les rangs de l'adversaire.

Soyons, réalistes ! Dans les faits, personne ne se privera d'une magistrature, intelligente ou pas, de bonne foi ou pas, mais soumise et qui fera ce qu'on lui dira. C'est déplorable, mais c'est un fait, il y aura toujours une certaine magistrature qui acceptera de se vautrer dans le lit douillet d'un pouvoir qui lui donne des instructions. Parce qu'il n'y a rien de pire que les problèmes de conscience et les embarras tragiques. L'être humain fait tout ce qu'il peut dans tous les domaines pour s'épargner les douleurs du choix. Il y a une tension qui est nécessaire à l'activité humaine authentique, tension qui est évincée volontairement par tout être qui préfère son confort aux déchirements intimes nécessaires pour choisir le bon chemin.

Vous êtes lucide sur la nature humaine...

C'est peut-être aussi ce qui stimule la pensée. Il ne faut pas craindre d'aller étudier la pensée de l'adversaire. Cela permet de confronter la validité de notre propre modèle.

Je l'ai dit et le répète : le débat d'idées constitue un élément fondamental de la démocratie. C'est à nous de travailler intellectuellement à définir les limites acceptables à la liberté d'expression. Exercice ô combien délicat, qui exige que l'on sache bien rendre les nuances de la vie et saisir la complexité des situations.

Je parlais du lien démocratique que pourrait générer un hypothétique accord sur la liberté d'expression. Non seulement cela n'existe pas, mais encore on assiste à l'inverse. Aujourd'hui, on constate une fragmentation exponentielle de nos sociétés. Chaque groupe humain veut déchirer un bout de la liberté d'expression au nom de ses intérêts. On se partage les dépouilles d'une

liberté d'expression qui se réduit comme peau de chagrin. La relation collective est dépecée au nom d'exigences privées érigées en priorités par des groupes qui ne considèrent que leur intérêt propre sans prendre en compte la question globale de l'équilibre de notre société démocratique. C'est une catastrophe.

Il me semble que si nous voulons préserver l'équilibre bien compris du corps social dans sa globalité, la liberté d'expression ne peut en aucun cas être remise en cause au seul motif que l'intérêt ou l'identité d'un groupe se trouve être menacé ou attaqué. Je préfère prendre le risque que quelqu'un dise une ineptie plutôt que de faire disparaître la liberté d'expression, sans laquelle le jeu des idées ne peut se donner libre cours, ce jeu des idées qui est consubstantiel à notre démocratie.

Vous quittez aujourd'hui la magistrature pour prendre la tête de l'Institut de la parole, au sein du cabinet D'Alverny Demont & Associés, à Paris. Pourquoi ?

Parce que j'y aurai la pleine liberté de me consacrer à ce qui me paraît aujourd'hui essentiel : la défense de la liberté d'expression, qui passe en premier lieu par la connaissance

de la parole. Je dis parole plutôt qu'éloquence parce qu'à mes yeux, l'éloquence n'est qu'une variation de la parole et sur la parole. Au fil du temps et avec l'expérience, j'ai compris qu'il fallait privilégier le discours authentique, sincère, structuré avec ce qu'il faut d'émotion vraie, délivrée par un être qui met toute son énergie dans la balance pour tenter de faire passer un message qu'il reconnaît comme vrai.

Pour moi, la parole est un lien humain fondamental. Je ne crois pas aux recettes toutes faites par les coachs de tout acabit. La parole est bien plutôt l'émanation forte et nécessaire d'une personnalité qui sait s'affirmer. Ce qui compte, c'est le contenu. Car la parole reflète une perception du monde. La formation ne sera pas faite par quelqu'un qui théoriserait sur la parole, mais par un praticien de la parole, qui a vécu avec elle plus de quarante années, en essayant d'y apporter sa conviction. Prendre la parole est un exercice humain simultanément très simple et très difficile. Il ne s'agit pas ici de gloser sur les techniques respiratoires ou de bien jouer l'acteur de théâtre, bien plutôt de parvenir à faire jaillir et s'enchaîner correctement les idées, en n'oubliant jamais d'être soi.

Et puis, pour en finir avec les gourous du bien-parler en public, il convient de rappeler que rien de ce qui touche à la parole ne peut éclore si l'on n'a pas les référents culturels nécessaires. Ce qui suppose tout un arrière-plan d'études, ce que l'on appelait hier les humanités. Ce qui suppose également de maîtriser des sources, des auteurs, des pensées, donc de connaître l'histoire, l'art, la géographie... L'acquisition de ces repères, leur fréquentation sur le long terme, permet peu à peu de structurer un être, de lui donner les moyens d'appréhender correctement le réel, de lui apprendre à raisonner sainement et librement. Parler et persuader ne peut se faire avec bonheur me semble-t-il que si l'on maîtrise cet héritage intérieur que l'on se construit avec patience et ténacité au fil des ans. C'est là une alchimie extrêmement subtile qui permet de résister aux tentatives de déstructuration de la pensée et de la logique.

Dans un monde où semble primer partout et à tout moment l'émotion, il faut d'autant plus se construire cet héritage qu'il est un garant de notre liberté intérieure. L'émotion qui ruisselle de toutes parts, à la télé, dans les commentaires des éditorialistes, les jugements, les discours et les images, constitue en fait un moyen pernicieux de domination des esprits si elle n'est pas contrebalancée par la puissance de la raison...

Oui, là aussi, c'est une question d'équilibre. Les deux sont nécessaires. J'en connais bien les rouages car par nature, la cour d'assises se prête à l'émotion. Il ne faut pas fuir par une sorte de pudeur mal placée l'émotion qui vient adoucir ou faire trembler un discours logique. En revanche, l'émotion, si elle est seule, confine au règne de la bêtise. Le cœur et l'esprit doivent avancer ensemble. Cette synthèse est d'une complexité rare. L'hubris, la démesure que flétrissaient et fuyaient tant les Grecs de l'Antiquité, est une dévastation en notre monde. Et l'hubris est un risque permanent et consubstantiel lié à l'exercice du pouvoir. Il importe de se fixer à soi-même ses propres limites. Et cette haute exigence, la pratique des humanités nous le permet. D'où l'urgente nécessité de redonner des repères à nos contemporains, de donner du sens aux discours développés, de concilier harmonieusement action et réflexion, dans toutes les sphères de la société.

Le cœur et l'esprit doivent avancer ensemble. Cette synthèse est d'une complexité rare. L'hubris, la démesure que flétrissaient et fuyaient tant les Grecs de l'Antiquité, est une dévastation en notre monde. Et l'hubris est un risque permanent et consubstantiel lié à l'exercice du pouvoir.

BIOGRAPHIE

Ancien avocat général près la cour d'appel de Paris, Philippe Bilger vient de prendre la direction de l'Institut de la parole au sein du cabinet d'avocats d'Alverny Demont & Associés (www.dalverny-demont.com). Né à Metz en 1943, Philippe Bilger prépare l'Ecole normale supérieure, et titulaire d'une licence en droit et en lettres classiques, entre dans la vie active comme diplômé de l'Ecole nationale de la magistrature. De 1970 à 2011, il exerce différentes fonctions dans la magistrature jusqu'à finir comme avocat général à la cour d'assises de Paris.

A ce poste prestigieux, il aura à traiter des affaires à fort retentissement médiatique : procès Didier (l'assassin de Bousquet), procès Fréminet, Bob Denard, Aloïs Brunner, François Besse, Maxime Brunerie, Hélène Castel, sans oublier Youssouf Fofana et le gang des barbares (victime : Ilan Halimi)...

Passionné par la vie publique, il intervient volontiers sur le droit de la presse et la cour d'assises, à l'Ecole Nationale de la Magistrature, au Centre de Formation pour les Journalistes, à l'Institut Montaigne, pour la Presse Quotidienne Régionale, pour le groupe Hachette et le groupe Bayard, pour divers Barreaux, ou encore donne des conférences pour l'Institut de France et le Figaro.



Homme de parole, au plein sens du terme, Philippe Bilger est aussi un écrivain reconnu. Il donne très régulièrement des tribunes dans Le Monde, Le Figaro, La Gazette du palais, Legipresse, Stratégies, L'Echo de la presse, ainsi que dans la Presse Quotidienne Régionale.

Il est également un écrivain prolifique qui a publié dans les plus grandes maisons : *Le droit de la presse*, (PUF, collection *Que sais-je*, 1990, 2003), *Le Besoin de justice*, avec Claude Grellier (Calmann-Lévy, 1991), *Plaidoyer pour une presse décriée* (Filipacchi, 2001), *Un Avocat général s'est échappé*, avec la collaboration de Stéphane Durand-Souffland (Le Seuil, 2003), *Le Guignol et le Magistrat*, avec Bruno Gaccio (Flammarion, 2004), *Arrêt de mort*, roman, (Editions du Félin, 2005), *Pour l'Honneur de la justice*, (Flammarion, 2006), *J'ai le droit de tout dire*, (Editions du Rocher, 2007), *Et si on jugeait les juges ?*, avec Roland Agret (Editions Mordicus, 2009), *20 minutes pour la mort* – Robert Brasillach : le procès expédié, (Editions du Rocher, 2011), *Le bal des complaisants – Le dernier réquisitoire d'un avocat général*, avec François Sionneau (Fayard, sortie prévue pour février 2012).

Pour suivre les chroniques et l'actualité avec Philippe Bilger, voir son blog Justice au singulier : www.philippebilger.com

L'INFLUENCE, UNE NOUVELLE FAÇON DE PENSER LA COMMUNICATION DANS LA GUERRE ÉCONOMIQUE

"Qu'est-ce qu'être influent sinon détenir la capacité à peser sur l'évolution des situations ? L'influence n'est pas l'illusion. Elle en est même l'antithèse. Elle est une manifestation de la puissance. Elle plonge ses racines dans une certaine approche du réel, elle se vit à travers une manière d'être-au-monde. Le cœur d'une stratégie d'influence digne de ce nom réside très clairement en une identité finement ciselée, puis nettement assumée. Une succession de "coups médiatiques", la gestion habile d'un carnet d'adresses, la mise en œuvre de vecteurs audacieux ne valent que s'ils sont sous-tendus par une ligne stratégique claire, fruit de la réflexion engagée sur l'identité. Autant dire qu'une stratégie d'influence implique un fort travail de clarification en amont des processus de décision, au niveau de la direction générale ou de la direction de la stratégie. Une telle démarche demande tout à la fois de la lucidité et du courage. Car revendiquer une identité propre exige que l'on accepte d'être différent des autres, de choisir ses valeurs propres, d'articuler ses idées selon un mode correspondant à une logique intime et authentique. Après des décennies de superficialité revient le temps du structuré et du profond. En temps de crise, on veut du solide. Et l'on perçoit aujourd'hui les prémices de ce retournement.

"L'influence mérite d'être pensée à l'image d'un arbre. Voir ses branches se tendre vers le ciel ne doit pas faire oublier le travail effectué par les racines dans les entrailles de la terre. Si elle veut être forte et cohérente, une stratégie d'influence doit se déployer à partir d'une réflexion sur l'identité de la structure concernée, et être étayée par un discours haut de gamme. L'influence ne peut utilement porter ses fruits que si elle est à même de se répercuter à travers des messages structurés, logiques, harmonieux, prouvant la capacité de la direction à voir loin et sur le long terme. Top managers, communicants, stratèges civils et militaires, experts et universitaires doivent croiser leurs savoir-faire. Dans un monde en réseau, l'échange des connaissances, la capacité à s'adapter aux nouvelles configurations et la volonté d'affirmer son identité propre constituent des clés maîtresses du succès".

Ce texte a été écrit lors du lancement de *Communication & Influence* en juillet 2008. Il nous sert désormais de référence pour donner de l'influence une définition allant bien au-delà de ses aspects négatifs, auxquels elle se trouve trop souvent cantonnée. Le long entretien que nous a très courtoisement accordé l'avocat général Philippe Bilger va clairement dans le même sens. Qu'il soit ici remercié de sa contribution aux débats que propose, mois après mois, notre plate-forme de réflexion.

Bruno Racouchot,
Directeur de Comes



Quand la réflexion accompagne l'action

Communication & Influence

UNE PUBLICATION DU CABINET COMES

Paris ■ Toronto ■ São Paulo

Directrice de la publication : Sophie Vieillard

Illustrations : Eric Stalner

CONTACTS

France (Paris) : +33 (0)1 47 09 36 99

North America (Toronto) : +00 (1) 416 845 21 09

South America (São Paulo) : + 00 (55) 11 8354 3139

www.comes-communication.com